



Gatineau, le 13 mai 2022

CHANGEMENT MESURES SANITAIRES PALAIS DE JUSTICE OUTAOUAIS

Bonjour,

Le 14 mai 2022, le port du masque ne sera plus obligatoire dans les aires communes des palais de justice de l'Outaouais. Une station libre-service sera installée à l'entrée des palais afin de s'en procurer pour ceux et celles qui désirent maintenir cette pratique recommandée ou pour se désinfecter les mains.

Les personnes ressentant des symptômes associés à la COVID-19 ou ayant reçu un résultat positif doivent demeurer à distance des palais et utiliser les moyens technologiques en vigueur pour assurer les suivis à leur demande (ex. : greffe numérique judiciaire) ou se joindre à une salle de cour virtuelle.

De plus, il n'y a plus de limite de capacité d'accueil à respecter dans les palais. Les célébrations des mariages pourront être réalisées sans port du masque et sans distanciation à respecter.

En terminant, je vous invite à consulter les sites internet de la Cour Supérieure et de la Cour du Québec afin de connaître leurs orientations respectives en salle de cour.

Merci pour votre collaboration.

Dominic Vaillancourt
Directeur régional